



REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 NOV. 2003

Pôle Solidarité

Colmar, le

ARRETE

N°2003-00410 SOL du - 3 NOV. 2003

**Portant extension de la capacité du
Service d'Accueil Familial pour mineurs
des deux sexes âgés de 3 à 18 ans
à la maison d'enfants «Henry Dunant»
à SEPOIS-LE-BAS**

-
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 - VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 - VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment les articles 41 et 46 ;
 - VU** le décret n° 95-185 du 14 février 1995 relatif à la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements médico-sociaux et des services sociaux ;
 - VU** l'arrêté DES n° 98-00143 du 12 mai 1998 autorisant la création d'un service d'accueil familial de 15 places pour mineurs des deux sexes âgés de 3 à 18 ans à la maison d'enfants "Henry Dunant" à SEPOIS-LE-BAS ;
 - VU** la demande d'extension de 4 places présentée par le Directeur de l'établissement précité géré par la Délégation Départementale du Haut-Rhin de la Croix Rouge Française.

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services du Département

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 NOV. 2003

ARRETE

Article 1^{er} :

La Délégation Départementale du Haut-Rhin de la Croix Rouge Française gestionnaire de la maison d'enfants "Henry Dunant" à SEPOIS-LE-BAS est autorisée à étendre la capacité du service d'accueil familial pour mineurs des deux sexes, âgés de 3 à 18 ans, de 15 à 19 places au sein de l'établissement précité à compter du 1^{er} janvier 2004.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé du pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Délégation Départementale du Haut-Rhin de la Croix Rouge Française et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

| | |
|------|---|
| DATE | Réception par le représentant de l'Etat ... - 6 NOV. 2003 |
| | Publication - Notification le ... - 7 NOV. 2003 |

LE PRESIDENT



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Solidarité

Philippe JAMET


Constant GOERG

Pour copie conforme
COLMAR, le - 7 NOV. 2003
Pour le Président par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service


Sophie DINTINGER